

**NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DU CCAS –  
ANNEE 2019**

*(Article 107 Loi NOTRe)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20190326-2019-03-26D04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2019

Publication : 03/04/2019

Le budget 2019 a été adopté par le conseil d'administration comme suit :

S.ROURE, Vice-Présidente

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2019
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	25 038,37 €
011	Charges à caractère général	19 780,00 €	013	Atténuations de charges	700,00 €
012	Charges de personnel	82 650,00 €	70	Produits des services et ventes diverses	15 474,00 €
65	Autres charges de gestion courante	43 200,00 €	74	Dotations	105 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	77	Produits exceptionnels	211,63 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>146 130,00 €</b>		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>146 874,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>971,00 €</b>		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>227,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>147 101,00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>147 101,00 €</b>

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP2019		RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP2019
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 730,36 €
RAR	Restes à réaliser	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €
20	Immobilisations	4 474,36 €	27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>5 500,00 €</b>
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>9 974,36 €</b>		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>5 500,00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>227,00 €</b>		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>971,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 201,36 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 201,36 €</b>

Le Centre Communal d'Action sociale prendra en charge pour l'exercice 2019 :

- 41 000 € - Les secours incluant notamment les bons d'alimentation, bons aux bénéficiaires du R.S.A, secours spécifiques, bons de Noël pour les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, la prime aux bacheliers pour les familles en difficulté ;
- 19 780 € - Charges à caractère général dont 12 000 € pour l'organisation des repas et manifestations organisées par le C.C.A.S ;
- 82 650 € - Charges de personnel

Concernant les charges de personnel, est prévu le coût relatif à l'augmentation du régime indemnitaire des agents lequel a été aligné sur celui des agents métropolitaines : + 1 300 € / an ;

Apposé en réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20190326-2019-03-26D04-BF

Accusé certifié exécutoire

Fichier certifié numérique

Publication : 03/04/2019

L'évolution de carrière des agents ainsi que le reclassement des assistants socio-éducatifs dans le cadre d'emploi des agents de catégorie A : + 1 200 € / an ;

S.ROURE, Vice-Présidente

La mise en œuvre des titres-restaurant au 1<sup>er</sup> Juillet 2019 : coût net de 700 € / an.

En recette, le budget s'équilibre par le maintien de la subvention communale à hauteur de 104 250 €, les recettes liées aux concessions de cimetière et la subvention départementale estimée à 1 200 € pour le traitement des dossiers d'aides sociales.

En investissement, le CCAS devra prendre en charge en 2019 les dépenses suivantes :

- Installation d'une fontaine à eau au Foyer des Anciens ;
- Achats divers (lampes de bureau, matériels informatiques).

Fait à SAINT MANDRIER SUR MER, le 26 Mars 2019.

*Le Président, pour le Maire, par  
délégation, le 1<sup>er</sup> Adjoint*

Gilles VINCENT

